UPIC
Union des Parents Indépendants de Colombes

CR de la commission de sécurité du 23 juin 2014

Colombes, le 23 juin 2014

Etaient présents :

Madame Laurence CHAUVAT (Directrice de l'école)
Melle Amélie BLAIZOT (Directrice Centre de Loisirs)
Madame Alexandra BOURY (parents d'élèves UPIC)
Monsieur Dominique CHEVALIER (parents d'élèves UPIC)
Madame Danièle SKENAZY (Conseillère municipale commissions de sécurité)
Monsieur POUPLOT (Responsable Entretien Bâtiments Scolaires)
Monsieur PERNOCK (Service Technique de la Mairie)
Monsieur ROUSSEL (Adjudant-chef Caserne de Pompiers de Colombes)
Monsieur JUSTIN (Commissariat de Police de Colombes)

La commission commence autour de la table de réunion où les 9 personnes se présentent et signent une feuille d'émargement.

UPIC – 4 place du Général Leclerc – 92700 Colombes
e-mail UPIC Maintenon Maternelle : parents_eleves.mater_maintenon@yahoo.fr
www.upic.asso.fr

UPIC
Union des Parents Indépendants de Colombes

1. Description des bâtiments de l'école

M. ROUSSEL rappelle l'année de construction de l'école (1969) et confirme qu'il s'agit d'une construction à ossature métallique.

Le bâtiment dispose d'un rez-de-chaussée où se trouvent des bureaux, des salles de cours, des dortoirs, une cuisine et une cantine.
Au 1er étage il n'y a que des salles de cours et au second étage les locaux sont désaffectés, clos et interdits car très délabrés et présence d'amiante.
Au sous-sol se trouvent des locaux servant de réserve et une chaufferie fonctionnant au gaz.

A quelques mètres deux préfabriqués abritant le centre de loisirs en rez-de-chaussée et des associations de la Mairie à l'étage.

M. ROUSSEL demande à Mme CHAUVAT si depuis son entrée dans les lieux en septembre 2013, d'importants travaux ont été réalisés tels que abattage de murs. Mme CHAUVAT confirme que les gros travaux ont été réalisés en 2010 avant l'installation de la maternelle Victor HUGO. Elle précise qu'à sa demande il n'y a eu que des petits travaux d'amélioration et que d'autres petits travaux demandés sont en attente.

2. Effectifs

Mme CHAUVAT rappelle les effectifs à savoir 10 classes avec un total de 260 enfants, 20 adultes dont 10 enseignants et 10 personnes agents de la commune.

Pour déterminer la catégorie du bâtiment et ce qui va déterminer la fréquence de passage des commissions, on s'intéresse au nombre de personnes maximum que le bâtiment peut accueillir.

Vu l'ampleur du bâtiment sur le rez-de-chaussée et sur le 1er étage l'école pourrait accueillir 4 classes supplémentaires qui augmenteraient l'effectif des enfants à 360 et 10 adultes supplémentaires.

Le bâtiment fait partie de la catégorie III avec un nombre d'occupants supérieur à 300 personnes et inférieur à 700 personnes.

3. Détection incendie

Le bâtiment dispose d'une détection incendie automatique dans tous les locaux (bâtiment principal, centre de loisirs, cuisine, loge gardienne, sanitaires). C'est une mesure dérogatoire.

L'alarme est de type 4 à déclencheur manuel.

M. ROUSSEL rappelle que lors de la dernière commission de 2010, il y avait eu 5 prescriptions dont une obligeant l'installation de bloc-portes (portes anti-feu) pour des locaux considérés à risque.

M. ROUSSEL demande à Mme CHAUVAT si les 3 exercices pratiques d'évacuation ont bien été réalisés, et si la formation annuelle pour l'alarme et son fonctionnement a bien été dispensée au personnel de l'école. Madame CHAUVAT confirme que les 3 tests incendie ont été faits et qu'il y a eu 2 formations une en septembre 2013 et la dernière en avril 2014.

La révision du système de sécurité incendie est prévue en triennale par la législation.

4. Electricité

Une vérification électrique est obligatoire tous les mois. Nous avons confirmation de M. POUPLOT que l'électricité ne présente pas d'anomalie. La présence de multiprises est strictement interdite car jugée dangereuse car risque de surcharge. La Mairie doit prendre les mesures nécessaires pour l'installation d'un plus grand nombre de prises murales.

Après 30 minutes de mise au point M. ROUSSEL conclut que le registre de sécurité doit être à disposition à l'école et correctement rempli par les sociétés intervenant dans les locaux.

Nous nous levons et commençons la visite de la totalité des bâtiments.

UPIC
Union des Parents Indépendants de Colombes

LOGE GARDIENNE

Ce bâtiment abrite la loge de la gardienne contenant son bureau avec le tableau électrique et les voyants nécessaires en cas d'incendie, pour repérer et donner l'alerte sur la pièce où se propage le feu.

A la demande de M. ROUSSEL le premier test consiste en une coupure du système électrique complet. Il s'aperçoit que le téléphone de la gardienne est également mis hors d'usage, ce qui est totalement interdit il faut pouvoir disposer d'un téléphone connecté hors électricité et on ne compte pas les téléphones mobiles.

Nous retournons ensuite dans le bâtiment principal.

REZ-DE-CHAUSSEE

Vérification des extincteurs, il y aurait un extincteur de plus de dix ans à changer.

M. ROUSSEL déclenche l'alarme pour test. Il vérifie tous les points alarmes, qui fonctionnent très bien et sont puissants.

Il se dirige ensuite vers la cantine et la cuisine qui a également un point alarme, après vérification tout est aux normes.

Dernière vérification sur les accès sortie, pour lesquels il ne doit y avoir aucun encombrement, les accès doivent être totalement dégagés (pas de meubles ou autres).

PREMIER ETAGE

M. ROUSSEL procède à la même vérification.

UPIC
Union des Parents Indépendants de Colombes

DEUXIEME ETAGE

Nous découvrons un étage poussiéreux, tagué, avec des débris de verre dus à plusieurs vitres cassées.

Nous y restons très peu de temps. Cet étage dispose également d'un déclencheur manuel qui est vérifié.

SOUS SOL

Nous accédons à la chaufferie où rien d'anormal n'est signalé. Madame CHAUVAT nous informe que le ramonage de la chaufferie a été fait le 17 janvier 2014 et que son fonctionnement est normal.

CENTRE DE LOISIRS

Visite rapide également, l'équipement alarme n'a pas pu être vérifié car il manquait une clé.

M. ROUSSEL a indiqué que les portes séparant les 2 pièces ne devaient surtout pas être calées, même si c'est plus aisé pour le passage des enfants, les portes sont installées pour qu'elles restent fermées en prévoyance incendie.

Après deux heures, la visite se termine nous prenons congé et remercions tous les membres de la commission. L'avis de cette commission sera envoyé à la Mairie qui le transmettra à Mme CHAUVAT.

UPIC – 4 place du Général Leclerc – 92700 Colombes
e-mail UPIC Maintenon Maternelle : parents_eleves.mater_maintenon@yahoo.fr
www.upic.asso.fr